

Reliquats azotés début drainage (RDD) : dates de prélèvement préconisées

Les agriculteurs exploitants des parcelles en zone d'actions renforcées (ZAR) ont l'obligation de réaliser des analyses de reliquats azotés en entrée d'hiver une fois au cours du programme d'action. La date idéale pour faire ces analyses dépend des conditions climatiques et notamment du régime des précipitations.

Les tableaux qui suivent précisent la date optimale simulée par Agro-Transfert en fonction des précipitations, du type de sol et de l'occupation du sol pour chaque ZAR (classées par zone climatique).

Les dates de prélèvements recommandées sont estimées à partir de scénarios climatiques prévisionnels. Ces simulations seront donc actualisées régulièrement à partir des données climatiques observées.

Attention : ces simulations sont actualisées régulièrement : n'hésitez pas à consulter régulièrement la page (<https://hautsdefrance.chambre-agriculture.fr> rubrique Notre agriculture → Appliquer la Directive nitrates → Zones d'actions renforcées → calendrier des reliquats azotés-RDD).

Pour rappel, des reliquats sortie hiver devront être réalisés sur les mêmes parcelles.

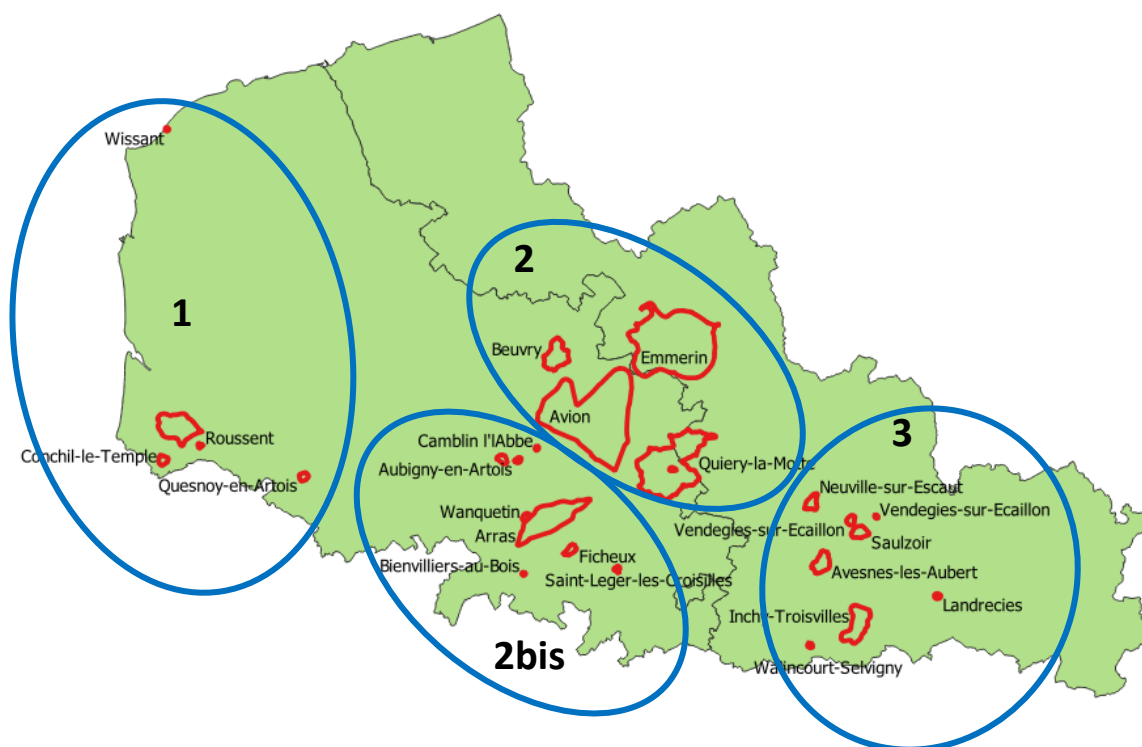
Simulation actualisée au : **05/12/2022**



Signification des codes couleurs utilisés dans les tableaux

	Situations pour lesquelles les sols ne sont pas encore suffisamment réhumectés et pour lesquelles il est nécessaire d'attendre (délai avant drainage théorique > 15 jours) Remarque actualisée au 05/12/2022 : pour ces situations, le froid arrivant, la minéralisation comme l'absorption devraient dorénavant être fortement réduites. Il est donc maintenant recommandé de procéder aux prélèvements même si l'état d'humectation des sols est insuffisante.
■	Situations où le drainage devrait commencer prochainement et pour lesquelles il est temps de réaliser les prélèvements (délai avant drainage théorique ≤ 15 jours)
■	Situations où le drainage est susceptible d'avoir commencé et pour lesquelles il est urgent de réaliser les prélèvements
■	Situation pour lesquelles le drainage est trop avancé et pour lesquelles il est désormais trop tard pour réaliser les prélèvements afin de pouvoir les interpréter (période de drainage théorique dépassée depuis plus de 15 jours)

Nord Pas-de-Calais



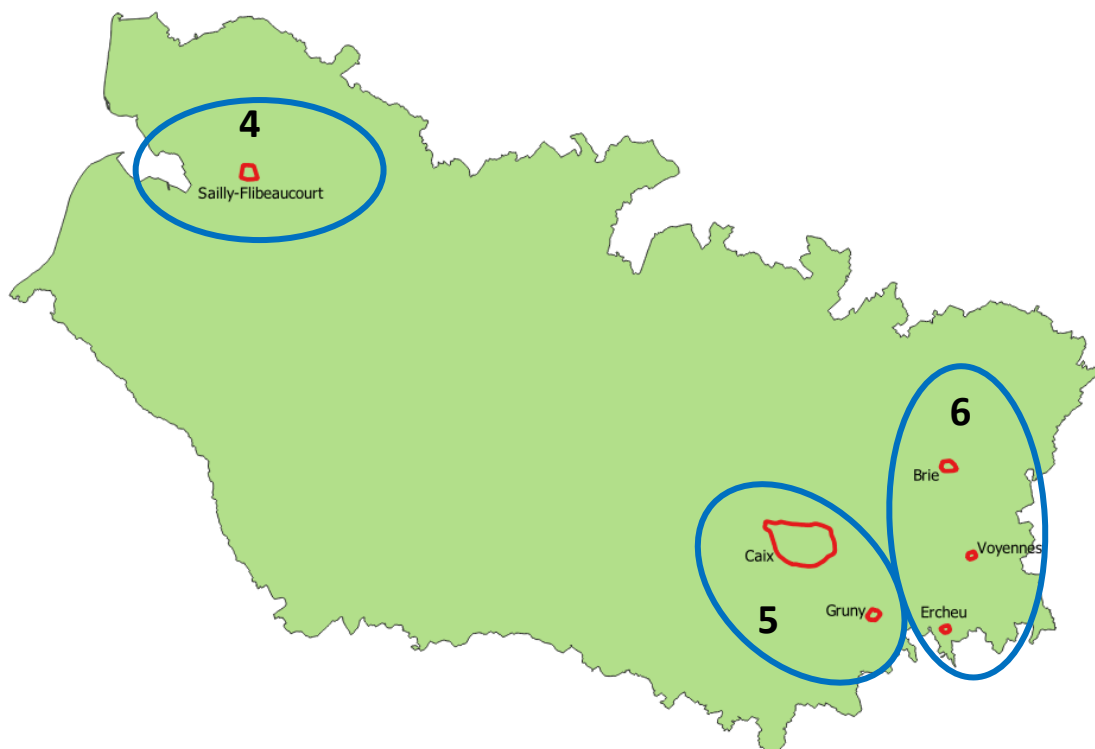
Localisation des ZAR du Nord - Pas-de-Calais et regroupements par zones climatiques

Zone géographique	Type de sol majoritaire*	Cumul de précipitations encore nécessaire	Période de prélèvement recommandée
1	LS		Fin octobre
	SL		Fin octobre
2	CRAS		Mi-novembre
	LAPC		Fin octobre
2bis	CRAS		Mi-octobre
	LAPC		Mi-octobre
3	LP	147 mm	Décembre

*Signification des acronymes de sol :

Code	Sol
LAPC	limon argileux profonds calcaire
LP	limon profond
LS	limon sableux
CRAS	cranette sèche
SL	sable limoneux

Somme



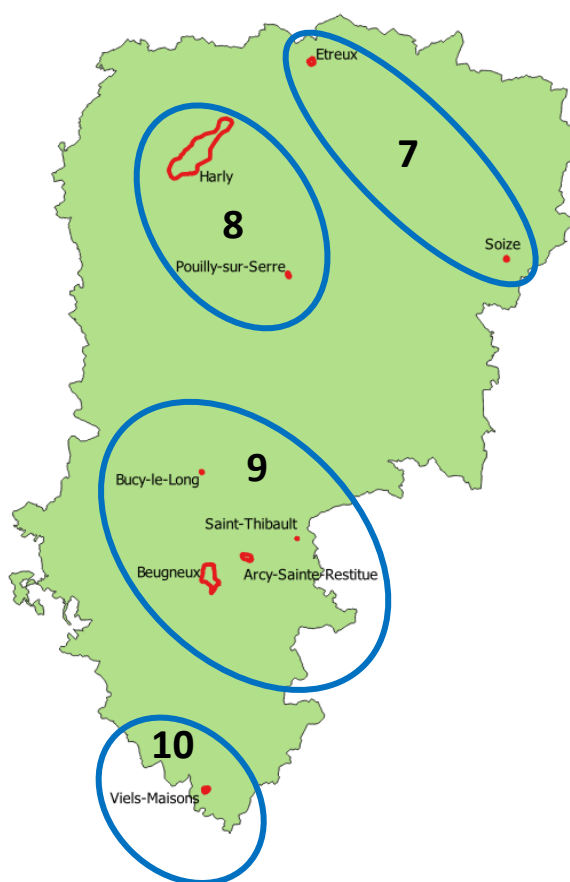
Localisation des ZAR de la Somme et regroupements par zones climatiques

Zone géographique	Type de sol majoritaire*	Cumul de précipitations encore nécessaire	Période de prélèvement recommandée
4	LS		Mi-novembre
5	CRAS		Mi-novembre
	LP	87 mm	Décembre
6	CRAS	22 mm	Décembre
	LP	163 mm	Décembre

*Signification des acronymes de sol :

Code	Sol
CRAS	cranette sèche
LP	limon profond
LS	limon sableux

Aisne



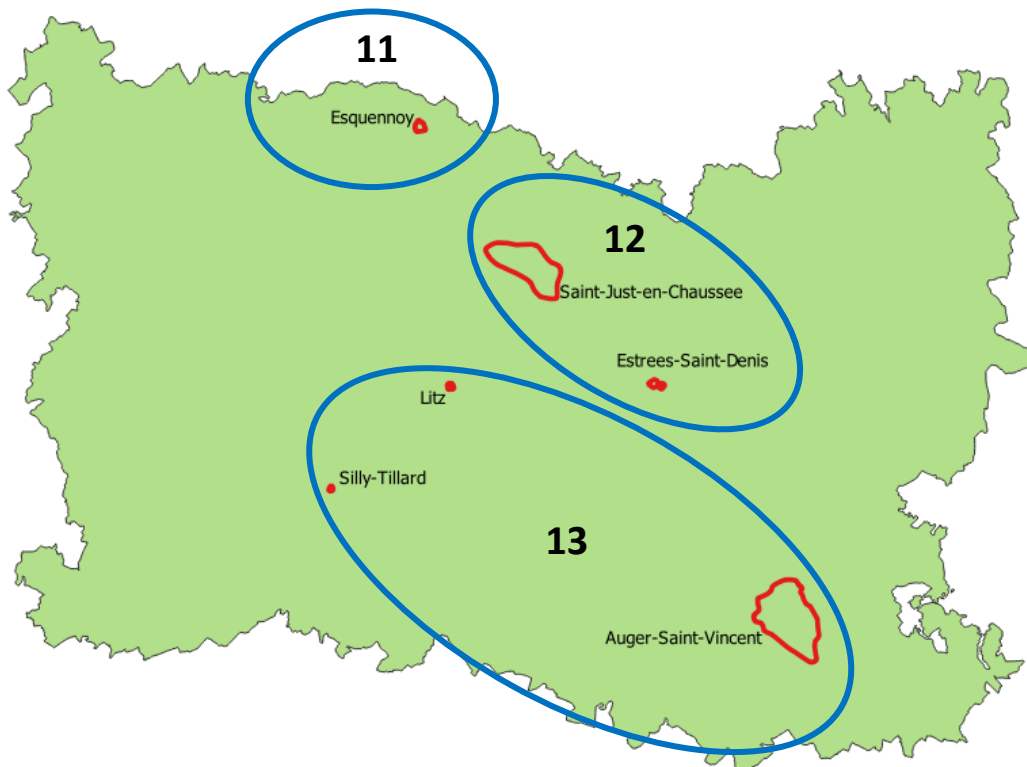
Localisation des ZAR de l'Aisne et regroupements par zones climatiques

Zone géographique	Type de sol majoritaire*	Cumul de précipitations encore nécessaire	Période de prélèvement recommandée
7	LAP	85 mm	Décembre
8	CRA	97 mm	Décembre
	LAP	142 mm	Décembre
9	LMS	52 mm	Décembre
10	LAP	95 mm	Décembre

*Signification des acronymes de sol :

Code	Sol
CRA	cranette
LAP	limon argileux profond
LMS	limon moyen sableux

Oise



Localisation des ZAR de l'Oise et regroupements par zones climatiques

Zone géographique	Type de sol majoritaire*	Cumul de précipitations encore nécessaire	Période de prélèvement recommandée
11	CRAS	0 mm	Mi-novembre
	LAP	94 mm	Décembre
12	CRAS	65 mm	Décembre
	LAP	- mm	Décembre
13	CRAS		Mi-novembre
	LAP	109 mm	Décembre

*Signification des acronymes de sol :

Code	Sol
CRAS	cranette sèche
LAP	limon argileux profond